

**COMMUNIQUÉ**

Paris, le 22 décembre 2008

**RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF  
SUR LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DES SOCIÉTÉS COTÉES**

Dans sa séance du 18 décembre 2008, le Conseil de surveillance de Natixis a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des Sociétés cotées.

Ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se référera la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce »